

*Télécharger la
plaquette :*

<http://goo.gl/IPNCCD>

Liens utiles

Réduction des produits phytosanitaires

Collectivité :

www.fredon-bretagne.com

Jardinier amateur :

www.jardineraunaturel.org

Qualité de l'eau

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr

bretagne-environnement.org

www.ars.bretagne.sante.fr

Création graphique : FREDON Bretagne - mars 2015

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

FREDON
Bretagne

ars
Agence Régionale de Santé
Bretagne

Région
BRETAGNE

PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE

mce
la maison

ANTI LIMACES

le cas du métaldéhyde :

*Attention à la qualité
de l'eau*

Nous
sommes
tous
concernés

Adoptons les bons réflexes

Adoptons les bons réflexes

Le mot de l'Agence Régionale de la Santé

L'utilisation d'anti-limaces à base de métaldéhyde dans les jardins et les massifs peut entraîner, lors de périodes de pluies, le transfert du produit dans les cours d'eau, ce qui est particulièrement problématique lorsque ces eaux sont utilisées pour l'eau potable. **En l'effet, l'élimination de ce produit dans l'eau est très difficile et onéreuse, voire impossible.**

Depuis 2013, la recherche du métaldéhyde (substance active de nombreux produits anti-limaces) dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau, a été généralisée sur toute la région Bretagne.

Outre des détections ponctuelles dans des retenues ou cours d'eau, les premiers résultats ont également mis en évidence le transfert de cette molécule dans des nappes d'eau souterraine où elle est stable et persistante dans le temps.

Malgré la présence de dispositifs destinés à retenir les produits phytosanitaires, du métaldéhyde a parfois été retrouvé à des concentrations supérieures à la limite réglementaire de 0,1 µg/l dans l'eau produite par quelques stations de traitement. Même si le seuil de toxicité n'a pas été atteint et qu'aucune restriction de consommation n'a été nécessaire, il n'y a pas lieu de retrouver cette substance dans l'eau potable.

Adoptons les bons gestes pour éviter de contaminer l'eau !

Trucs et astuces

pour limiter l'utilisation de produits anti-limaces

Privilegions des méthodes alternatives

- Par temps humide et doux, **poser des pièges** (planches, tuiles retournées...) où les limaces vont se réfugier la nuit, puis les éliminer.
- Étaler** sur le sol autour des plantations **des textures gênant le déplacement des limaces** : cosses de sarrasin, sciures de bois, cendres, coquilles d'œufs pilées, paillettes de lin, fougères...
- Réserver un espace dans votre jardin** (haie, tas de bois et brindilles...) **pour favoriser la présence de prédateurs naturels**. Les merles, hérissons, musaraignes, orvets, crapauds grenouilles... sont très friands de limaces, aménagez leur des abris.
- Un binage-bêchage** permettra de détruire une partie des limaces :
 - en automne, en les exposant au froid et à leurs prédateurs friands de limaces,
 - en été, en détruisant les œufs (dessèchement).



Et si l'utilisation d'anti-limaces s'avère nécessaire :
un produit d'origine naturelle et utilisable en agriculture biologique
à base de **phosphate ferrique** est disponible.

Où trouver l'information

- Répérer la composition des produits anti-limaces sur **les étiquettes**.

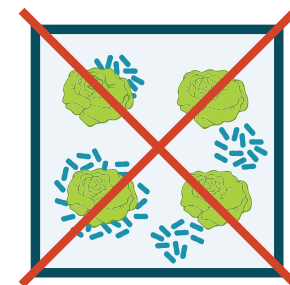
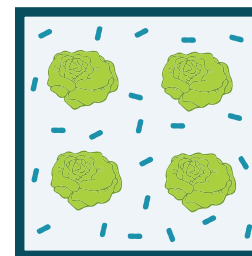
Nom homologué : anti-limace
N°AMM : 0000000
Emploi autorisé dans les jardins
Composition : 9,9 g/kg
phosphate ferrique
Type d'action : molluscicide
Mode d'action : par ingestion
Type de préparation : appât granulé
Usages : traitements généraux - traitement du sol - limaces et escargots : 5g/m²

Bonnes pratiques d'utilisation

Les produits anti-limaces sont commercialisés sous forme de granulés pour les jardins et les espaces verts. S'ils sont disposés en tas ou épandus en surdose, les granulés non consommés se délitent sur le sol, libérant ainsi la substance active que l'on peut retrouver dans les cours d'eau.

Attention : ne pas surdoser.

- Répandre les granulés uniformément entre les cultures en début de soirée.
- Ne pas faire des petits tas ni entourer une seule plante avec les granulés, ils doivent être répandus d'un geste large sur l'ensemble de la surface à protéger.



Pour l'anti-limaces comme pour tout produit phytosanitaire, il est indispensable de respecter les conditions d'emploi et la dose en lisant attentivement l'étiquette du produit.

Pour toute question, ayez le réflexe de demander conseil auprès d'un vendeur certifié de votre magasin ou de votre fournisseur.